



**DELIBERATION n° 54/2017 du 27 juin 2017**  
**Octroyant une subvention de fonctionnement à l'association**  
**« Amicale des anciens militaires de Huahine » pour l'exercice 2017**

En sa séance du 27 juin 2017, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 5/CONV/CM/2017 du 21 juin 2017, sous sa présidence, avec Madame Mathilde TINITUA épouse BUARD, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

**Considérant** les actions d'intérêt communal menées par l'association dénommée « Amicale des anciens militaires de Huahine » tout au long de l'année, et ce depuis sa création en 2002 ;

**Vu** les inscriptions budgétaires ;

**Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- Article 1<sup>er</sup>** : Le Maire est autorisé à verser une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2017, d'un montant de *Cent trente mille (130 000) Francs cp./.* à l'association dénommée « Amicale des anciens militaires de Huahine ».
- Article 2** : La dépense est imputable à l'article 6574 de la Section de Fonctionnement du Budget Principal.
- Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 4** : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-cinq (25) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, VAIHO épouse HEITAA Dorita.

Trois (03) membres ont donné pouvoir :

Bruno TAAROAMEA  
Bernard LEFORT  
Eremoana TEPA


*a donné pouvoir à*

Grégoire TUMARAE  
Claude CHONG  
Romain TUIHANI-TEHEIURA

Un (01) membre est absent :

MOU SIN Gaéton

Le Maire,  
  
Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		Contrôle a posteriori	
Présents :	25	Acte rendu exécutoire	
Votants :	28 dont 03 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0	le <b>- 4 JUIL. 2017</b>	
Exprimés :	28	et publication ou notification	
Votes pour :	28	du <b>4 JUIL. 2017</b>	
Votes contre :	0	Le Maire,  Marcelin LISAN	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.			